

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 47

présenté par

Mme Anthoine, Mme Louwagie, M. Masson, M. Door, M. Rolland, Mme Poletti et M. Brun

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 19 TER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.